

BUFO

La Liste rouge des Reptiles menacés en Alsace

Réalisée selon la méthodologie UICN



Coordination générale :



Coordination scientifique : Association BUFO

Coordination générale du projet : Office des données naturalistes d'Alsace (ODONAT)

Animation du comité d'évaluation : Jean-Pierre VACHER (BUFO)

Membres du comité d'évaluation (BUFO) :

Éric BUCHEL
Aimeric EBLE
Christophe EGGERT
Gilles GODINAT
Daniel HOLFERT
Victoria MICHEL
Frédéric SEYFFARTH
Jacques THIRIET
Jean-Pierre VACHER

Coordination et assistance méthodologique : Vadim HEUACKER & Stéphanie KAEMPF (ODONAT)

Appui et conseils méthodologiques : Aurore CAVROIS & Florian KIRCHNER (UICN France)

Avis favorable émis par l'UICN le 20 décembre 2012



Avis favorable émis par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel le 9 mai 2014

Rédaction du document : Vadim HEUACKER (ODONAT) & Victoria MICHEL (BUFO)

Citation des résultats :

BUFO, 2014. La Liste rouge des Reptiles menacés en Alsace. BUFO, ODONAT. Document numérique.

Photographies de couverture : Nicolas BUHREL (Lézard vert¹), Victoria MICHEL (Couleuvre à collier²), Fanny GOSSELIN (Lézard des souches³), Jean-Pierre VACHER (Lézard des murailles⁴, Coronelle lisse⁵).

Démarche d'évaluation

L'ensemble du travail d'actualisation des Listes rouges d'Alsace a été réalisé sous la coordination d'ODONAT d'après la méthodologie mise au point par l'IUCN (2001) et dans le respect des lignes directrices fixées par l'IUCN en 2003 pour l'application de la méthodologie au niveau régional.

La Liste rouge des reptiles d'Alsace a été élaborée par l'association BUFO. L'évaluation des différents taxons est basée sur 5621 données sur la période 2002 - 2012 figurant dans la base de données de l'association BUFO. Neuf experts régionaux, cités en première page de ce document, ont travaillé à la validation et la synthèse des données, ainsi qu'à l'analyse et à l'évaluation de chacun des taxons.

Au total, 11 espèces de reptiles ont été confrontées à la méthodologie de l'IUCN. Parmi celles-ci, 4 espèces n'ont pas été évaluées et ont été classées dans la catégorie "Non applicable". Ces cas de figure concernent les espèces introduites après 1500 et une espèce au statut d'indigénat non confirmé.

Conformément aux préconisations de l'IUCN, ce document précise, pour les 7 espèces évaluées en catégories LC, NT, VU, EN, CR, RE ou DD le ou les critères de l'IUCN retenus (cf. annexe 1).

Les catégories UICN pour la Liste rouge

Taxons menacés de disparition en Alsace :

CR	: En danger critique
EN	: En danger
VU	: Vulnérable

Autres catégories :

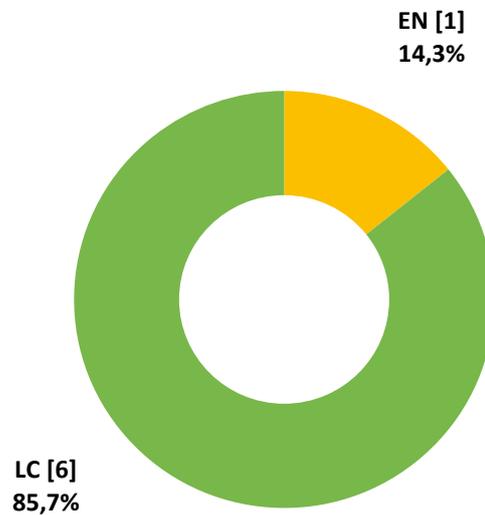
LC : Préoccupation mineure (taxon pour lequel le risque de disparition d'Alsace est faible).

Résultats

Nombre de d'espèces évaluées par catégorie UICN

Catégorie UICN	Nombre d'espèces
EN	1
LC	6
Nombre total d'espèces évaluées	7
NA	4
Nombre total d'espèces	11

Sur les 7 espèces de reptiles évaluées, 1 seule est inscrite en Liste rouge.



Nombres et proportions des 7 espèces de reptiles d'Alsace évaluées par catégories UICN.

La liste est consultable selon plusieurs classements :

- par catégorie UICN : p. 4
- par ordre systématique : p. 5
- par ordre alphabétique des noms communs: p. 6

Liste par catégorie UICN

	Ordre	Famille	Nom scientifique	Auteur	Nom commun	Catégorie Liste rouge Alsace	Critère Liste rouge Alsace	Catégorie Liste rouge France (2009)	Catégorie Liste rouge Monde (2013)
	Squamata	Lacertidae	<i>Lacerta bilineata</i>	Daudin, 1802	Lézard vert occidental	EN	B2ab(iii)	LC	LC
	Squamata	Anguidae	<i>Anguis fragilis</i>	Linnaeus, 1758	Orvet fragile	LC		LC	LC
	Squamata	Colubridae	<i>Coronella austriaca</i>	Laurenti, 1768	Coronelle lisse	LC		LC	LC
	Squamata	Lacertidae	<i>Lacerta agilis</i>	Linnaeus, 1758	Lézard des souches	LC		LC	LC
	Squamata	Natricidae	<i>Natrix natrix</i>	(Linnaeus, 1758)	Couleuvre à collier	LC		LC	LC
	Squamata	Lacertidae	<i>Podarcis muralis</i>	(Laurenti, 1768)	Lézard des murailles	LC		LC	LC
	Squamata	Lacertidae	<i>Zootoca vivipara</i>	(Jacquin, 1787)	Lézard vivipare	LC		LC	LC

Liste des espèces présentes en Alsace classées dans la catégorie « Non Applicable »

	Ordre	Famille	Nom scientifique	Auteur	Nom commun	Catégorie Liste rouge Alsace	Catégorie Liste rouge France (2009)	Catégorie Liste rouge Monde (2013)
	Testudines	Emydidae	<i>Trachemys scripta</i>	(Schoepff, 1792)	Trachémyde écrite	NAi	NA	LC
	Squamata	Viperidae	<i>Vipera aspis</i>	(Linnaeus, 1758)	Vipère aspic	NAi	LC	LC
	Squamata	Viperidae	<i>Vipera berus</i>	(Linnaeus, 1758)	Vipère péliade	NAi	LC	LC
	Testudines	Emydidae	<i>Emys orbicularis</i>	(Linnaeus, 1758)	Cistude d'Europe	NAnc	NT	NT

(i) Espèce introduite en Alsace dans la période récente (après 1500)

(nc) Espèce au statut d'indigénat non confirmé

Liste par ordre systématique

Squamates

Famille	Nom scientifique	Auteur	Nom commun	Catégorie Liste rouge Alsace	Critère Liste rouge Alsace	Catégorie Liste rouge France (2009)	Catégorie Liste rouge Monde (2013)
Lacertidae	<i>Lacerta agilis</i>	Linnaeus, 1758	Lézard des souches	LC		LC	LC
Lacertidae	<i>Lacerta bilineata</i>	Daudin, 1802	Lézard vert occidental	EN	B2ab(iii)	LC	LC
Lacertidae	<i>Podarcis muralis</i>	(Laurenti, 1768)	Lézard des murailles	LC		LC	LC
Lacertidae	<i>Zootoca vivipara</i>	(Jacquin, 1787)	Lézard vivipare	LC		LC	LC
Anguidae	<i>Anguis fragilis</i>	Linnaeus, 1758	Orvet fragile	LC		LC	LC
Colubridae	<i>Coronella austriaca</i>	Laurenti, 1768	Coronelle lisse	LC		LC	LC
Natricidae	<i>Natrix natrix</i>	(Linnaeus, 1758)	Couleuvre à collier	LC		LC	LC
Viperidae	<i>Vipera aspis</i>	(Linnaeus, 1758)	Vipère aspic	NAi		LC	LC
Viperidae	<i>Vipera berus</i>	(Linnaeus, 1758)	Vipère péliade	NAi		LC	LC

Testudines

Famille	Nom scientifique	Auteur	Nom commun	Catégorie Liste rouge Alsace		Catégorie Liste rouge France (2009)	Catégorie Liste rouge Monde (2013)
Emydidae	<i>Emys orbicularis</i>	(Linnaeus, 1758)	Cistude d'Europe	NAnc		NT	NT
Emydidae	<i>Trachemys scripta</i>	(Schoepff, 1792)	Trachémyde écrite	NAi		NA	LC

(i) Espèce introduite en Alsace dans la période récente (après 1500)

(nc) Espèce au statut d'indigénat non confirmé

Liste par ordre alphabétique des noms communs

Famille	Nom scientifique	Auteur	Nom commun	Catégorie Liste rouge Alsace	Critère Liste rouge Alsace	Catégorie Liste rouge France (2009)	Catégorie Liste rouge Monde (2013)
Emydidae	<i>Emys orbicularis</i>	(Linnaeus, 1758)	Cistude d'Europe	NAnc		NT	NT
Colubridae	<i>Coronella austriaca</i>	Laurenti, 1768	Coronelle lisse	LC		LC	LC
Natricidae	<i>Natrix natrix</i>	(Linnaeus, 1758)	Couleuvre à collier	LC		LC	LC
Lacertidae	<i>Podarcis muralis</i>	(Laurenti, 1768)	Lézard des murailles	LC		LC	LC
Lacertidae	<i>Lacerta agilis</i>	Linnaeus, 1758	Lézard des souches	LC		LC	LC
Lacertidae	<i>Lacerta bilineata</i>	Daudin, 1802	Lézard vert occidental	EN	B2ab(iii)	LC	LC
Lacertidae	<i>Zootoca vivipara</i>	(Jacquin, 1787)	Lézard vivipare	LC		LC	LC
Anguidae	<i>Anguis fragilis</i>	Linnaeus, 1758	Orvet fragile	LC		LC	LC
Emydidae	<i>Trachemys scripta</i>	(Schoepff, 1792)	Trachémyde écrite	NAi		NA	LC
Viperidae	<i>Vipera aspis</i>	(Linnaeus, 1758)	Vipère aspic	NAi		LC	LC
Viperidae	<i>Vipera berus</i>	(Linnaeus, 1758)	Vipère péliade	NAi		LC	LC

(i) Espèce introduite en Alsace dans la période récente (après 1500)

(nc) Espèce au statut d'indigénat non confirmé

Annexe 1

Grille de synthèse des critères de l'UICN pour évaluer l'appartenance d'un taxon à l'une des catégories du groupe « menacé » de la Liste rouge (En danger critique, En danger et Vulnérable)

Utiliser n'importe lequel des critères A à E	En danger critique (CR)	En danger (EN)	Vulnérable (VU)
A. Réduction de la population mesurée sur la plus longue des deux durées : 10 ans ou 3 générations			
A1	≥ 90%	≥ 70%	≥ 50%
A2, A3 et A4	≥ 80%	≥ 50%	≥ 30%
<p>A1 Réduction de la taille de la population constatée, estimée, déduite ou supposée, dans le passé, lorsque les causes de la réduction sont clairement réversibles ET comprises ET ont cessé.</p> <p>A2 Réduction de la population constatée, estimée, déduite ou supposée, dans le passé, lorsque les causes de la réduction n'ont peut-être pas cessé OU ne sont peut-être pas comprises OU ne sont peut-être pas réversibles.</p> <p>A3 Réduction de la population prévue ou supposée dans le futur (sur un maximum de 100 ans).</p> <p>A4 Réduction de la population constatée, estimée, déduite ou supposée (sur un maximum de 100 ans), sur une période de temps devant inclure à la fois le passé et l'avenir, lorsque les causes de la réduction n'ont peut-être pas cessé OU ne sont peut-être pas comprises OU ne sont peut-être pas réversibles.</p>		<p><i>en se basant sur l'un des éléments suivants :</i></p> <p>(a) l'observation directe (<i>sauf A3</i>)</p> <p>(b) un indice d'abondance adapté au taxon</p> <p>(c) la réduction de la zone d'occupation (AOO), de la zone d'occurrence (EOO), et/ou de la qualité de l'habitat</p> <p>(d) les niveaux d'exploitation réels ou potentiels</p> <p>(e) les effets de taxons introduits, de l'hybridation, d'agents pathogènes, de substances polluantes, d'espèces concurrentes ou parasites</p>	
B. Répartition géographique			
B1 Zone d'occurrence (EOO)	< 100 km ²	< 5 000 km ²	< 20 000 km ²
B2 Zone d'occupation (AOO)	< 10 km ²	< 500 km ²	< 2 000 km ²
<i>ET remplir au moins deux des trois conditions a, b ou c suivantes :</i>			
<p>(a) Sévèrement fragmentée OU nb de localités : = 1 ≤ 5 ≤ 10</p> <p>(b) Déclin continu de l'un des éléments suivants : (i) zone d'occurrence, (ii) zone d'occupation, (iii) superficie, étendue et/ou qualité de l'habitat, (iv) nb de localités ou de sous-populations, (v) nb d'individus matures.</p> <p>(c) Fluctuations extrêmes de l'un des éléments suivants : (i) zone d'occurrence, (ii) zone d'occupation, (iii) nb de localités ou de sous-populations, (iv) nb d'individus matures.</p>			
C. Petite population et déclin			
Nombre d'individus matures	< 250	< 2 500	< 10 000
<i>ET remplir au moins un des sous-critères C1 ou C2 suivants :</i>			
C1 Un déclin continu estimé à au moins : (<i>max. de 100 ans dans l'avenir</i>)	25 % en 3 ans ou 1 génération	20 % en 5 ans ou 2 générations	10 % en 10 ans ou 3 générations
C2 Un déclin continu ET l'une des 3 conditions suivantes :			
(a) (i) Nb d'individus matures dans chaque sous-population :	< 50	< 250	< 1 000
(ii) % d'individus dans une sous-population égal à :	90 - 100 %	95 - 100 %	100 %
(b) Fluctuations extrêmes du nb d'individus matures			
D. Population très petite ou restreinte			
D1 Nombre d'individus matures OU	< 50	< 250	< 1 000
D2 Pour la catégorie VU uniquement : Zone d'occupation restreinte ou nb de localités limité et susceptibles d'être affectées à l'avenir par une menace vraisemblable pouvant très vite conduire le taxon vers EX ou CR.			En règle générale : AOO < 20 km ² ou nb de localités ≤ 5
E. Analyse quantitative sur 100 ans maximum			
Indiquant que la probabilité d'extinction dans la nature est :	≥ 50 % sur 10 ans ou 3 générations	≥ 20 % sur 20 ans ou 5 générations	≥ 10 % sur 100 ans

BUFO



Association BUFO

8 rue Adèle Riton
67000 Strasbourg

<http://bufo.alsace.free.fr/>
bufo@9online.fr

Office des données naturalistes d'Alsace

8 rue Adèle Riton
67000 Strasbourg

www.odonat-alsace.org
odonat@odonat-alsace.org

Projet réalisé avec le soutien de :

